



HAL
open science

Campagnes et naturalité: le Nationalparkprogramm dans la région de Müritz (Allemagne orientale)

Samuel Depraz

► **To cite this version:**

Samuel Depraz. Campagnes et naturalité: le Nationalparkprogramm dans la région de Müritz (Allemagne orientale). Séminaire du CIERA: "Vivre et penser la campagne dans l'Allemagne contemporaine, un modèle pour l'Europe? Représentations, pratiques et politiques des espaces ruraux. Une approche pluridisciplinaire", Centre Marc Bloch / CIERA, Jun 2006, Berlin, Allemagne. hal-01546344

HAL Id: hal-01546344

<https://hal.science/hal-01546344v1>

Submitted on 23 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

« Campagnes et naturalité : le *Nationalparkprogramm* dans la région de Müritz »

Samuel DEPRAZ, ATER à l'université Paris X-Nanterre
Post-doctorant, chercheur au laboratoire MTE « Mutations des territoires en Europe »
UMR 5045 du CNRS – Université Paul Valéry-Montpellier III
Route de Mende 34199 Montpellier Cedex 5

samuel.depraz@univ-lyon3.fr

Résumé :

Cette intervention vise à présenter le programme ambitieux de création d'espaces naturels protégés en Allemagne orientale après 1989, suite à la chute du Rideau de fer, et à l'interpréter de manière critique en évaluant en quoi cette politique publique de protection de la nature surimpose de nouvelles valeurs à l'espace rural de l'ex-RDA. Ses effets – un déficit notable d'acceptation sociale – et ses tentatives de conciliation ultérieures seront ensuite détaillées.

La protection de la nature est une dimension relativement ancienne dans la réflexion allemande sur les espaces naturels et ruraux. Différents concepts, comme celui de la *Wildnis* (la nature sauvage, plus ou moins indépendante de l'action anthropique) ou celui du *Kulturlandschaft* (le paysage culturel, dans lequel l'aspect des éléments naturels est historiquement lié au travail des sociétés rurales) ont été forgés pour définir et expliquer les rapports des sociétés à la nature.

Cependant ce type de réflexion, fruit d'une élite culturelle notamment inspirée par la pensée romantique, propose une vision très *sélective* des territoires en surimposant une fonction de nature à des espaces ruraux qui n'ont pas forcément été perçus comme tels par la majeure partie de la population qui y habite. Ainsi, la naturalité des campagnes allemandes peut faire l'objet d'interprétations divergentes, sinon concurrentes.

Cette intervention se propose d'examiner le cas particulier de l'imposition d'une telle « fonction de nature » dans les nouveaux Länder allemands lors de la Wende¹, ainsi que le conflit entre paradigmes qui en est issu dans la redéfinition de l'identité des campagnes est-allemandes.

1. Genèse et extension du *Nationalparkprogramm* dans les Nouveaux Länder allemands

Jusqu'en 1990, la République Démocratique Allemande n'avait pas souhaité créer de grands espaces protégés sur son territoire, qu'il s'agisse de parcs nationaux ou même de parcs naturels d'une autre nature. L'Etat socialiste ne possédait que des réserves naturelles (NSG) de faible superficie, pour l'essentiel héritées de la période de l'entre-deux guerres. Un certain nombre d'entre elles servaient de terrain d'études aux scientifiques de l'ILN (*Institut für Landschaftsforschung und Naturschutz*), structure créée en 1953 et dépendant de l'Académie des Sciences. Elles étaient gérées par la « Société pour la nature et l'environnement » (*Gesellschaft für Natur und Umwelt*), elle-même partie prenante de la *Kulturbund*, l'organisation culturelle d'Etat est-allemande fédérant les professions intellectuelles et artistiques du pays [KRIEGER, 1998]. Existaient également des réserves paysagères, aux contraintes très légères et surtout destinées à la mise en valeur des paysages pour la détente et les loisirs (LSG). Mais l'idée de vastes espaces de protection plus stricte de la nature n'a jamais abouti.

¹ Le terme désigne le « tournant » politique de 1989 avec la chute du Rideau de Fer, suivie de la réunification allemande de 1990.

Il ne s'agit pas pourtant d'une incompatibilité idéologique entre la conscience écologique naissante, affirmée au plan international par la conférence de Stockholm sur l'environnement, en 1972, et le régime socialiste : dans le même temps, la Hongrie et la Pologne menaient une grande politique de création de parcs nationaux et d'insertion dans les réseaux écologistes internationaux [DEPRAZ, 2002]. De même, il y avait un tissu d'acteurs en écologie très étoffé sous la RDA, avec près de 12 000 bénévoles (*Naturschutzhelfer*) recensés en 1982, dont 9 000 fédérés et formés par la GNU [WEGENER, in AUSTER, BEHRENS et al., 2001]. Des initiatives citoyennes, en Saxe et en Mecklembourg, ont ainsi tenté d'obtenir dans les années 1950 et 1960 la création de parcs nationaux, mais sans succès.

Ce n'est pas non plus faute d'émulation avec la partie ouest-allemande : rappelons que les Länder de l'Ouest ont très tôt développé des outils de protection de la nature, notamment les *Naturparke*, dès 1921 dans les landes de Lunebourg, sous l'initiative privée de l'entrepreneur hambourgeois Alfred TOEPFER, puis par l'association qu'il a fondée en 1954, la *Verein Naturschutzpark e.V.* Son mouvement, soutenu par l'Office fédéral de l'aménagement paysager, a conduit à l'élaboration d'un réseau de 65 parcs (état 1990), destinés à la valorisation des paysages culturels, à la détente des citadins et à la promotion des espaces ruraux qu'ils concernent. A partir des années 1970, la RFA a également établi des *Réserves de la Biosphère*, en accord avec le programme de l'UNESCO « Man and Biosphere ». Enfin, elle a instauré un total de 4 parcs nationaux, dont le premier fut créé en 1974 dans la forêt de Bavière, avec une double mission affichée de protection des écosystèmes forestiers et de promotion touristique de la région [RENTSCH, 1988] : fait d'autant plus remarquable que l'Allemagne de l'Ouest, avec ses fortes densités humaines, était un terrain peu favorable à la création d'espaces de nature strictement protégée et semblait plutôt vouée aux seuls *Naturparke* [ERZ, 1987, HENKE, 1990].

Le blocage est-allemand demeure ainsi difficile à expliquer ; l'un des facteurs résiderait notamment dans l'inertie de la bureaucratie d'État et le peu d'enthousiasme de la *Nomenklatura* envers la protection de la nature, elle qui utilisait surtout les réserves naturelles comme réserves de chasse [SCHURIG, 1991]. Les demandes sociales émanant des acteurs locaux en écologie n'étaient ainsi pas avalisées par le système d'État.

C'est pourtant par un décret du 12 septembre 1990 entré en vigueur le 1^{er} octobre – soit deux jours exactement avant la réunification – que le gouvernement socialiste sur le départ a soudain avalisé un ambitieux programme de protection de la nature, le *Nationalparkeprogramm*. Ce programme a entraîné la création immédiate de cinq parcs nationaux, de trois *Naturparke* et de six réserves de la Biosphère, calqués sur le modèle ouest-allemand. Douze autres grandes zones protégées de ce type ont suivi dans la décennie quatre-vingt-dix [EUROPARC-DEUTSCHLAND, 2000] : ce sont ainsi près de 10% du territoire est-allemand qui sont brusquement passés sous un statut de protection.

Ce programme de protection de la nature à l'est de l'Allemagne, par son ampleur et sa rapidité même, mérite une explication :

(a) une logique de convergence accélérée avec les mesures existant à l'ouest de l'Allemagne, dans l'optique de la réunification, a très certainement motivé cette politique environnementale : la nature est-allemande a d'ailleurs été mise en avant, dans le processus de réunification, comme un « trésor » donné en dote aux anciens Länder de l'Ouest, afin de constituer « le plateau d'argent de l'Union des deux États allemands » (« *Tafelsilber der deutschen Einheit* »). Elle a ainsi constitué l'élément central d'une stratégie politique des milieux écologistes, scellant la réunification par la constitution d'un patrimoine commun ;

(b) une volonté de rattrapage par-rapport à ce qui se pratique ailleurs en Europe a pu aussi jouer, dans la mesure où la RDA a simultanément intégré l'Union européenne et a dû se conformer à un acquis communautaire relativement exigeant en matière de protection des milieux naturels : directive oiseaux (1979), directive habitat (1992), programme NATURA 2000 ou réseau EECONET constituent des programmes forts qui s'imposent aux nouveaux pays membres ;

(c) mais peut-être, plus encore, le flou structurel qui a marqué les années du changement systémique a-t-il été propice à l'expression d'intérêts politiques et sociaux qui avaient été négligés durant le socialisme. Les groupements écologistes en ont précisément fait partie : n'oublions pas que les associations civiles et religieuses qui ont mené la contestation envers le régime du SED, au tournant des années quatre-vingts, ont précisément utilisé l'argument environnemental pour promouvoir leur vision alternative de la société et du pouvoir – comme ce fut d'ailleurs le cas dans la plupart des pays satellites d'Europe centrale [DEPRAZ, 2005]. Les lobbies écologistes ont ainsi pu profiter d'un terreau qui leur a été soudain très favorable pour élaborer et imposer dès 1989 le vaste programme est-allemand de protection de la nature.

2. Impact de ce programme sur la ruralité est-allemande

Or l'idée de parc national constitue, en elle-même, une bifurcation forte dans la représentation des territoires. Elle est en effet porteuse d'une dimension écologiste pour le moins radicale. Voici précisément quel est l'esprit fondateur des parcs nationaux allemands, formalisée notamment par l'une des figures de l'écologie scientifique est-allemande, Michael SUCCOW : ce sont des « parcs-objectifs » qui visent, selon la loi sur la protection de la nature, à atteindre « *un état aussi proche que possible du naturel* » (*naturnaher Zustand*). Il s'agit d'affranchir la nature de toute influence humaine (« *die Natur Natur sein lassen* ») afin de retrouver la « nature originelle », l'*Urnatur*. On parle même de renaturation (*Renaturierung*), c'est-à-dire de rendre un aspect naturel à des espaces devenus artificiels, par exemple en supprimant des pylônes ou des constructions.

Le parc national crée donc une distance entre l'homme et la nature : en interdisant la sylviculture, la cueillette des champignons ou des baies dans les sous-bois, voire en fermant certains chemins au public, les gestionnaires du parc national transforment la nature en un espace affranchi de l'influence des hommes. La forêt n'est plus l'espace entretenu par les forestiers, avec ses fûts bien alignés et ses taillis bien ordonnés. La campagne n'est plus l'espace d'entretien patient par le savoir-faire paysan. La nature des parcs s'affirme comme une force qui vit et se régénère par elle-même, avec une place pour les arbres morts, les mousses et les lichens, les mauvaises herbes et les parasites. Elle illustre la richesse de la biodiversité, voire la profusion des origines de la vie.

Plus encore : chaque parc constitue en fait une *mise en scène* de la nature. Les limites des parcs coïncident étonnamment avec les lisières des espaces boisés. Ces frontières naturelles sont ponctuées de panneaux à l'aspect rustique, en bois dégrossi, portant le symbole des parcs nationaux et le nom du parc : on n'est donc plus dans la commune x ou y, mais bien dans un espace générique, géré à distance et affranchi des sociétés locales. Aux principales voies d'accès, une barrière signifie aussi l'obligation d'abandonner son véhicule tandis que des panneaux informent sur les nouvelles règles de conduite valables au-delà de la barrière. Eux aussi sont travaillés en bois et recouverts de chaume. Certaines routes voient même leur asphaltage interrompu, pour être remplacé par des graviers compactés.

Interprétons ces signes : avec ce marquage symbolique du territoire, le parc national impose son message : passée la lisière de la forêt, on entre dans un autre espace. L'espace protégé est un autre monde, avec ses règles de vie et ses codes esthétiques particuliers. L'artificiel semble banni, le temps des hommes est suspendu. Lisière de forêt et symboles du parc se renforcent l'un l'autre pour marquer le passage vers l'*Urnatur*.

Il serait inexact de dire que cette vision est totalement incompatible avec l'économie rurale des espaces concernés par l'instauration d'un parc national. Il y a une certaine fierté de la part des habitants à voir leur espace de vie reconnu comme un territoire de qualité, préservé et naturel. Il y a aussi un intérêt pour certains à voir se développer une certaine fréquentation touristique.

Cependant la perception des habitants et des élus locaux envers les parcs naturels reste ambiguë et traduit, à ce titre, certaines divergences de vues. Il existe une friction implicite qui peut revêtir au moins trois dimensions :

(a) une dimension politique : la création d'un parc résulte d'une décision gouvernementale de type « top-down », sans consultation préalable des populations concernées. Les responsables politiques locaux peuvent se sentir ainsi désinvestis de leur prérogatives, voire désavoués. De même, un parc national comporte des règlements spécifiques sur la nature, ce qui sous-tend que le cadre juridique précédent n'était pas suffisamment respecté. La démocratie locale est par ce processus quelque peu « court-circuitée » [LEIBENATH, 1999 ; STOLL, 1998].

(b) une dimension psychologique : le parc national impose une série d'interdits sur des espaces appartenant à un territoire de vie pour les populations locales ; les forêts, les reliefs ou les plans d'eau sont des repères identitaires, voire des lieux de mémoire. L'instauration de l'espace protégé peut alors être assimilée à un acte de dépossession symbolique. Il donne alors lieu à un nouveau discours qui se repère en fonction du traumatisme vécu : il y a constitution d'un avant/après marqué. Le parc national représente alors une modernité destructrice des valeurs identitaires de la *Heimat*, c'est-à-dire du paysage traditionnel d'un lieu de vie. Ce ressenti psychologique vient sensiblement peser sur toute recherche de compromis raisonnés entre représentations concurrentes de l'espace rural [RENTSCH, 1988].

(c) une dimension sociale : la volonté collective de résistance peut également être affectée par un sentiment d'impuissance envers les décisions du groupe qui a donné naissance au parc. Les directions des parcs, ainsi que les ministères et administrations dont elles dépendent, sont en effet constitués d'une élite scientifique, de magistrats et de fonctionnaires ; ces structures, par leur nature même, prolongent l'autorité des villes-centres et matérialisent la hiérarchie sociale au plan local : si bien que l'on se tait parce qu'on ne sait pas énoncer ce qui ne va pas face aux discours construits et instruits des scientifiques du parc. On ravale ses éventuelles rancœurs face à l'imposition d'une structure allochtone d'un poids supérieur. Il peut exister, en outre, un respect contraint envers la science et l'autorité étatique [STOLL, op. cit.].

3. La confiscation territoriale et ses remèdes

A ce titre, il est possible de parler en géographie sociale d'une *confiscation territoriale* qui soustrait des portions de territoire du quotidien [DI MEO, 2002] pour les réinvestir d'un sens nouveau, plus général. Dans le cas du parc national de Müritz, par exemple :

(a) déplacement des lieux centraux : chaque village, chaque siège de coopérative agricole pouvait constituer avant 1990 un lieu central pour la vie rurale. Aujourd'hui, le lieu central affiché par le parc national est constitué par les marécages des rives nord du lac de Müritz, lieu de nidification et de séjour des grands oiseaux d'eau (hérons, grues), autour duquel sont organisées des animations, des visites guidées. C'est aussi la zone la plus surveillée et la plus réglementée, celle qui vaut également comme nouveau symbole marketing de la région ;

(b) réinterprétation des itinéraires ruraux : tous les chemins ruraux sont balisés et marqués par des signes du parc national, avec panneaux d'information – non pas sur la vie rurale, mais bien sur la nature ; la cohérence des itinéraires de promenade est faite en fonction des intérêts naturels et dessert des tours d'observation, des chemins pédagogiques, etc.

(c) les lieux de concentration du public, les « maisons du parc », tout comme les « zones d'entrée » sont également implantés à l'écart des villages, dans des sites d'aspect naturel, signifiant ainsi la dichotomie territoriale voire l'incompatibilité entre les deux représentations du rural.

Au total, on peut parler du passage d'un lieu particulier, à forte résonance locale – ce que l'on nomme un « lieu de condensation » de la vie rurale [Debarbieux, 2001] – à un « lieu générique », qui est lu uniquement en fonction de sa signification d'ensemble, de sa valeur illustrative d'une théorie globale de la nature – et d'ailleurs l'insertion du parc dans une dimension « nationale », géré à distance par une autorité étatique, témoigne de ce changement d'échelle.

Trois logiques se dégagent alors. La première, la plus radicale, est celle du conflit. Ce dernier s'exprime surtout de manière symbolique, sur le terrain : transgression intentionnelle des interdits, destruction anonyme de panneaux du parc, voire tronçonnage de barrières empêchant l'accès automobile aux chemins forestiers. Elle s'exprime aussi par la tentative de recréer une identité rurale contrôlée localement : certaines communes sont ainsi fortement engagées dans la création d'un *Naturpark* immédiatement consécutif au parc national. *Naturpark* qui s'appuie, lui, sur les communes concernées (siège dans les villages, implication dans le développement touristique local). Il existe ainsi deux *Naturparke* voisins de Müritz, un moyen de répliquer face à la direction du parc national en employant ses propres outils et buts.

La seconde logique est celle de l'ignorance réciproque. Les communes riveraines du parc se retournent sur la portion de territoire qu'elles gèrent en propre, sans le parc, pour appuyer dessus leur identité « agricole », « artisanale » ou « touristique » (randonnée aquatique, titre de *Erholungsort*). Il y a ainsi construction d'une stratégie de développement en propre, le parc constituant tout au plus une valeur ajoutée mais extérieure à la commune.

La troisième, la plus intéressante au titre de la recomposition des identités territoriales, est celle de la tentative de synthèse entre territoires superposés. Cela implique un important travail de dialogue et d'ouverture mutuelle, travail dont certains élus ont perçu l'intérêt et que la Direction du parc a peu à peu tenté de mettre en place : réunions publiques, feuilles d'information et communiqués de presse, création d'un service du développement touristique et des relations avec les riverains – d'ailleurs animé par des géographes et sociologues, et non par des biologistes ! – fêtes en partenariat avec les communes, création d'un « label parc national » pour aider à la promotion des services touristiques et des produits de terroir de qualité qui soient respectueux de l'environnement, ou encore soutien de la direction du parc aux projets de développement local, notamment pour l'obtention de fonds européens LEADER+ : la signature du parc vaut en effet caution environnementale pour les élus locaux.

Du côté du territoire rural, cela s'est traduit par la création, suggérée par le parc national, d'une association des communes riveraines du parc national en 1992 (un *Zweckverband*) qui a permis aux petites communes rurales de parler d'une seule voix face au parc, mais aussi de créer un support de discussion avec le parc : organisation d'un voyage pour les élus en 1995, pour connaître l'exemple du parc national de Bavière, obtention de compromis sur certains points, etc. Les limites de ce *Zweckverband* épousent celle du parc national, dépassant les cloisonnements administratifs, et marquent ainsi un réajustement des territoires de projet les uns aux autres.

Plus encore : cette association a, du coup, réfléchi à un développement touristique compatible avec le parc. En 1997 a ainsi été établi un réseau de mini-bus pour relier les communes à travers le parc – avec une tolérance pour cette circulation à moteur – bus qui fait halte dans les maisons du parc, qui est combinée avec une croisière en bateau sur le lac de Müritz et qui transporte gratuitement les vélos ou les canoës des randonneurs. Des maisons du parc, cette fois-ci communales, ont été aussi ouvertes, dans lesquelles le parc délègue du personnel. Enfin, des « portes d'entrée » à l'esthétique normalisée ont été inaugurées au sein même des villages, afin de renforcer la présence visuelle du parc dans la région, tout en y portant également des informations sur la vie rurale des villages concernés.

Le succès de cette initiative, confirmé par une fréquentation régulière – à laquelle se sont même ajoutés des travailleurs pendulaires – a été primé à l'échelon national comme un exemple de développement local réussi. Surtout, ce symbole témoigne d'un rapprochement graduel entre représentations avec l'acceptation sociale d'une fonction de nature, désormais de mieux en mieux intégrée aux logiques du développement rural.

Conclusion :

Le parc national, à travers ses conséquences sociales et territoriales, s'avère finalement un révélateur efficace des multiples conceptions de l'espace rural et des divergences de vue sur le modèle de ruralité en devenir des espaces ruraux allemands.

Il pose en somme la question des voies possibles pour le développement local : peut-on aujourd'hui éviter la question de la protection de la nature et de la valorisation de l'environnement dans les espaces ruraux ? Il est permis d'en douter. Plus encore, le parc impose, par sa présence même, une diversification des activités de l'espace rural, ouvrant ainsi la voie vers la multi-fonctionnalité des campagnes européennes, à la fois agricoles, résidentielles, mais aussi touristiques et écologiques.

Références :

DEPRAZ S. (2005) – « Ancrage culturel d'un imaginaire : de la forêt aux parcs naturels allemands, une mise en scène de l'univers du conte ? », in *La Grande Oreille*, revue littéraire de recherche sur le conte, n°24, Paris, p. 54-58.

DEPRAZ S. (2005) – « Le concept d'*Akzeptanz* et son utilité en géographie sociale : exemple de l'acceptation sociale des parcs nationaux allemands », in *L'espace géographique*, tome 34 n°1/2005, Paris, p. 1-16.

DEPRAZ S. (2005) – *Recompositions territoriales, développement rural et protection de la nature dans les campagnes d'Europe centrale post-socialiste*, Thèse de doctorat, Université Paul Valéry / UMR5045 CNRS, Montpellier, 525 p. + annexes.

On trouvera dans ces publications les références bibliographiques portées dans le texte.